

## AVIS D'INFORMATION SUR LA COLLECTE DES DÉCHETS DANS LA COMMUNE

Mieux gérer ses déchets, c'est préserver l'environnement et penser à l'avenir de notre cadre de vie. La Métropole Aix-Marseille Provence et la commune de Saint Marc Jaumegarde vous rappellent les différents dispositifs mis en place pour faciliter la gestion de vos déchets.

### Collecte des ordures ménagères

Collectés **les lundi, mercredi et vendredi** dès 5h du matin vos conteneurs doivent être sortis impérativement la veille au soir.

### Vos emballages recyclables

Les conteneurs jaunes de tri sélectif sont collectés **chaque vendredi matin** ! Déposez les à l'endroit habituel de collecte de vos ordures ménagères la veille au soir.

Ce conteneur est destiné aux journaux, revues et magazines, bouteilles et flacons en plastique avec leur bouchon, briques alimentaires, boîtes de conserves et de boisson, barquette en aluminium, aérosols et bidons de sirop, ainsi qu'aux emballages en carton.

Les bouteilles, bocaux ou pots en verre doivent être déposés aux colonnes d'apport volontaire se situant :

- Route de Vauvenargues – Domaine du Prignon
- Route du Plan de Lorgue – Les Ecuries de l'Aube
- Intersection Route de Vauvenargues / chemin de l'Aube
- Impasse de la Fondrière / services techniques
- Chemin de l'Infernet – Hameau des Bonfillons

### Les déchets verts

De mi-juin à mi-septembre (période estivale), vous bénéficiez d'une collecte spéciale déchets verts **chaque jeudi matin**. Les déchets doivent être déposés en sac ouvert avant 5h du matin aux endroits habituels de collecte des ordures ménagères.

En dehors du jeudi et tout au long de l'année, une benne est à votre disposition derrière la Mairie, Impasse de la Fondrière.

### Les cartons

Les gros cartons ne sont pas collectés par le service de collecte des ordures ménagères. Tout au long de l'année une benne est à votre disposition derrière la Mairie, Impasse de la Fondrière.

### Les encombrants

Tous les premiers mardi du mois, les services de collectes ramassent dès 5h du matin vos encombrants : meubles, appareils électroménagers, vélos, matelas ou gros emballages aux endroits habituels de collecte des ordures ménagères. Pour les autres types de déchets encombrants, pensez aux déchetteries !

### Déchetteries

Pour vous débarrasser de vos végétaux, cartons, ferrailles, encombrants, gravats, batteries, pneus, huiles de vidange, ou encore Déchets Dangereux des Ménages (produits ménagers, solvants, acides, peintures) deux déchetteries sont à votre disposition :

- **Déchetterie d'Aix la Parade** - 260 chemin du Château Lafarge (Route des Milles) – 13090 Aix-en-Provence – Tél. : 04.42.91.49.43
- **Déchetterie de Venelles** - quartier des 4 tours – Impasse de la Coopérative – 13770 Venelles – Tél. : 04.42.54.37.10

Ouvertes du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h et de 9h à 12h les dimanches et jours fériés (fermeture annuelle le 1<sup>er</sup> mai, 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier), ce service est gratuit dans la limite de 1.5 m<sup>3</sup> par jour (10kg par habitant et par personne pour les Déchets dangereux des Ménages).

Pour vos piles, vous pouvez également utiliser le conteneur spécifique à votre disposition à l'accueil de la Mairie.